



Emmanuelle Vajou
Président



Pierre-Yves Imperatore
Directeur Général



Barbara Gutton
Directeur Général



Matthieu Boccon-Gibod
Ancien Président



Catherine Grimaud
Office Manager

POSITIONNEMENT

Fondé en 2011, Lexavoué compte aujourd'hui 34 avocats associés, dont 28 spécialistes en procédure d'appel, 30 avocats collaborateurs et 6 associés huissiers de justice répartis au sein de 23 implantations.

Les bureaux Lexavoué sont accompagnés dans la gestion des dossiers qui leur sont confiés par plus de 90 assistants et assistantes soit au total plus de 180 professionnels.

Les avocats Lexavoué interviennent pour une clientèle variée : confrères (postulation, correspondance, plaidoirie, conseil en procédure etc.), grands groupes, PME/ETI.

Pour la gestion des contentieux, les avocats Lexavoué interviennent sur l'ensemble de leurs ressorts tant en première instance qu'en appel.

Au-delà des missions ponctuelles de représentation et d'assistance, Lexavoué a développé une offre unique à l'attention de ses clients confrontés à des contentieux récurrents ou multiples sur l'ensemble du territoire qui leur assure de bénéficier d'un seul interlocuteur dédié en charge de leur contentieux et de son pilotage.

Cette offre de pilotage destinée aux institutionnels (banques, assurances, mutuelles, sociétés de crédit à la consommation, offices HLM, protections juridiques ...) et aux cabinets d'avocats permet d'unifier et de centraliser les instructions et la gestion de ces contentieux tout en maîtrisant les coûts.

Fervents partisans du développement des modes amiables, les avocats Lexavoué ont aussi développé une véritable expertise à la pratique des modes alternatifs de règlement des litiges.

Les modes alternatifs de règlement des conflits regroupent le droit

collaboratif, la procédure participative, la conciliation, la médiation et l'arbitrage.

Ils s'appliquent aussi bien aux litiges dans le cadre des relations d'affaires qu'entre particuliers.

Spécialement formés à ces méthodes non judiciaires, les avocats Lexavoué s'attachent à accompagner leurs clients dans la résolution amiable de leurs différends.

Ils les accompagnent tout au long de ce processus afin de parvenir à un accord juste et pérenne.

ACTIVITÉS

- Gestion et pilotage des contentieux de l'assignation à l'exécution
- Processus spécifique de gestion des contentieux sériels
- Contentieux civil, commercial, social
- Les modes alternatifs de règlement des litiges
- Conseil juridique
- Procédure d'appel

CONTACT

Emmanuelle Vajou, Président du Comité, Directeur Associée Lexavoué Nîmes
Pierre-Yves Imperatore, Directeur Général, Associé Lexavoué Aix-en-Provence
Barbara Gutton, Directeur Général, Associée Lexavoué Riom
Matthieu Boccon-Gibod, Ancien Président, Associé Lexavoué Paris Versailles
Catherine Grimaud, Office Manager